



## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

---

TO,RM/pk

### **Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire et Commission du Développement durable**

#### **Procès-verbal de la réunion du 13 juillet 2011**

#### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 28 juin 2011
2. COM(2011)370 Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative à l'efficacité énergétique et abrogeant les directives 2004/8/CE et 2006/32/CE  
  
- Examen et adoption d'un avis
3. COM(2011)217 RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN sur la mise en oeuvre du programme énergétique européen pour la relance  
  
- Présentation du document

\*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Marc Angel remplaçant Mme Lydia Mutsch, M. André Bauler, M. Alex Bodry, M. Félix Eischen, M. Claude Haagen, M. Henri Kox, M. Marc Lies, membres de la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire

M. Eugène Berger, M. Fernand Boden, M. Fernand Diederich, M. Fernand Etgen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Ben Scheuer, membres de la Commission du Développement durable

M. Tom Eischen, du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur  
M. Georges Gehl, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Jacques-Yves Henckes, M. Claude Meisch, M. Marc Spautz, M. Robert Weber, membres de la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire

Mme Lydia Mutsch, M. Marc Spautz, membres de la Commission du Développement durable

\*

Présidence : M. Alex Bodry, Président de la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire, M. Fernand Boden, Président de la Commission du Développement durable

\*

## **1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 28 juin 2011**

Le projet de procès-verbal sous objet est approuvé.

## **2. COM(2011)370 Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative à l'efficacité énergétique et abrogeant les directives 2004/8/CE et 2006/32/CE**

### **- Examen et adoption d'un avis**

M. le Président de la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire, résume le projet d'avis politique transmis au préalable aux membres des deux commissions parlementaires. Réflexion faite, l'orateur considère qu'il serait plus conséquent à remettre en question la façon de procéder elle-même de la Commission européenne qui, au lieu de fixer un objectif contraignant, procède par la fixation de bon nombre de mesures contraignantes qui, dans le contexte luxembourgeois, ne sont pas toujours les plus pertinentes en termes de leur relation coût-effet ou de la charge administrative qu'elles occasionnent. La fixation d'un objectif contraignant laisserait davantage de flexibilité aux Etats membres dans le choix et l'agencement des mesures qu'ils jugent les mieux adaptées pour atteindre l'objectif commun. Il n'entend toutefois pas insister sur ce point.

M. le Président de la Commission du Développement durable partage cette observation et émet une proposition de texte correspondante.

Le représentant du Ministère considère comme un exercice vain la tentative de relancer, à ce stade de la procédure, une discussion visant à fixer un objectif contraignant. Il rappelle la réticence de bon nombre d'Etats membres face à la fixation d'un troisième objectif contraignant dans le domaine de la politique de l'énergie, d'autant plus que les objectifs de la politique climatique vont dans le même sens que ceux de la politique de l'efficacité énergétique. Il serait par contre utile d'invoquer le principe de la proportionnalité en ce qui concerne les mesures proposées. L'orateur illustre son propos en renvoyant à l'extraordinaire disparité entre les 27 Etats membres en ce qui concerne l'état de leurs bâtiments publics. Décréter de manière générale la rénovation de 3% du parc des bâtiments publics, aurait un effet très différent selon l'Etat en cause. Dans certains Etats, où les immeubles publics respectent déjà des standards énergétiques élevés, cette mesure risque même d'être peu raisonnable en termes de coûts occasionnés et de la charge administrative imposée (inventaires à dresser, etc.) par rapport au résultat global en économies d'énergie à

réaliser par cette mesure. Cette mesure risque donc ne pas être proportionnelle par rapport à l'effet obtenu.

Une discussion sur la fixation d'un objectif contraignant concernant les progrès à réaliser en matière d'efficacité énergétique s'ensuit, discussion qui porte rapidement sur certaines des mesures à mettre en œuvre et la charge administrative afférente imposée à l'exécutif, voire même la relation coût-effet de certaines des mesures prévues.

En conclusion, l'assistance décide d'insister à ce que la **charge administrative** imposée ne soit pas disproportionnée par rapport à l'effet ou l'utilité des mesures respectives. La précision que les commissions parlementaires compétentes appuient « l'intention et la visée de la proposition de directive sous examen » est à ajouter, tout comme la revendication d'une plus grande **flexibilité** à laisser aux Etats membres dans le choix des instruments leur permettant d'atteindre le plus efficacement leurs objectifs dans le domaine de l'efficacité énergétique.

L'argument (dernier alinéa) consistant à plaider pour un allègement des exigences en matière de « reporting » en faveur de certains Etats membres en raison de la « partie infime de la consommation globale d'énergie de l'Union européenne » qu'ils représentent, est à supprimer.

Une version modifiée du projet de l'avis politique sera distribuée aux députés concernés lors de la séance plénière de cet après-midi avec indication d'un délai de réaction.

### **3. COM(2011)217 RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN sur la mise en oeuvre du programme énergétique européen pour la relance**

#### **- Présentation du document**

Avant de résumer le document sous objet, le représentant du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur explique la raison d'être de ce rapport : dans le contexte de la crise économique et financière de 2008, l'Union européenne avait décidé de lancer, dans le domaine de l'énergie également, une série de projets et de stimuler ainsi l'investissement dans l'économie européenne, tout en contribuant à la réalisation des objectifs communautaires à long terme en matière d'énergie et de climat. Ce rapport, le deuxième à ce sujet, rend compte de la mise en œuvre de ce programme énergétique européen pour la relance (PEER), lancé en 2009.

#### Débat

De l'échange de vues qui s'ensuit, il y a lieu de retenir ce qui suit :

- Le Luxembourg est membre cofondateur du Forum Pentalatéral de l'Energie, créé en 2005. En tant que tel, le Luxembourg est membre dans tous les groupes de travail ou autres organes créés par ce Forum visant à promouvoir la collaboration au niveau de l'échange transfrontalier de l'électricité, donc également dans le « **Offshore wind partnership** ». Dans la mesure du possible, le Luxembourg est également physiquement présent dans ces réunions. Il reçoit tous les documents et les rapports des réunions. Actuellement, la création d'un réseau de lignes « HGÜ »<sup>1</sup> visant à acheminer sur le continent le courant produit par les parcs d'éoliennes en voie de

---

<sup>1</sup> « Hochspannungs-Gleichstrom-Übertragung », lignes à courant continu haute tension (CCHT)

construction dans la mer du Nord est en planification. La création d'un tel réseau soulève toutefois une panoplie de questions également juridiques relevant entre autres du droit maritime (procédures d'autorisation dépassant les frontières nationales, sécurité et organisation du trafic maritime, etc.). Compte tenu de la complexité des discussions concernant ce réseau, il est très peu probable qu'un consensus sur un concept global se forme à court terme.

- Dans le contexte des efforts de promotion des énergies renouvelables, le projet d'agrandissement en cours de la centrale d'électricité hydraulique de pompage de la **SEO** à Vianden est salué au niveau international.
- Des membres de la commission critiquent les sommes prévues pour des projets de captage et de **stockage du dioxyde de carbone** du fait d'un manque de connaissances sur les conséquences à long terme, voire sur la fiabilité de ces techniques.
- La possibilité d'obtenir des succès rapides dans les **communes** en matière d'efficacité énergétique et d'économies d'énergie est soulignée, exemples à l'appui, par plusieurs députés. La somme mise à disposition par l'Union européenne pour l'« assistance technique » et des « mesures de sensibilisation » à ce niveau est toutefois jugée dérisoire face au nombre élevé de communes dans l'Union européenne. Les conditions liées à l'octroi de cette aide ne viennent que d'être publiées. L'effort à réaliser risque d'être démesuré par rapport à l'aide qui sera finalement versée. Sans la coopération des autorités communales, le Luxembourg ne saura toutefois pas atteindre son objectif dans le domaine de l'efficacité énergétique. Le Gouvernement élaborera un programme visant à appuyer les communes dans ce domaine. Le *monitoring* des économies d'énergie réalisées est complexe à effectuer. Les évaluations faites comportent un grand nombre d'inconnues. Actuellement, s'appuyant sur des outils communautaires, le Gouvernement met en place un partenariat-climat avec les communes qui assurera un suivi *qualitatif* des efforts énergétiques au niveau communal. A moyen terme seulement la mise en place d'un suivi *quantitatif* des progrès réalisés est envisagée.
- La décision de l'Allemagne de sortir de l'énergie nucléaire aura un impact direct sur la politique énergétique de l'Union européenne. Les capacités de production d'énergie manquantes doivent être remplacées à court terme. Ce remplacement ne pourra se faire par le recours à des sources d'énergies renouvelables, l'Union européenne peinant déjà à atteindre son objectif de 20% d'énergie renouvelable dans sa consommation énergétique. Les experts de l'Agence internationale de l'énergie, tout en accordant la priorité aux sources d'énergie renouvelable, n'admettent toutefois, à part le nucléaire et compte tenu des quantités nécessaires, que deux autres sources alternatives réalistes : le **gaz naturel** et le charbon. La dépendance du gaz va donc s'accroître et partant la nécessité d'investir massivement dans une infrastructure gazière garantissant un approvisionnement stable de l'Europe. Des intervenants s'inquiètent d'une dépendance croissante de la Russie et soulignent la nécessité de diversifier les sources d'approvisionnement de l'Europe, qui devrait davantage s'efforcer à devenir plus indépendante sur le plan énergétique.

Luxembourg, le 4 août 2011

Le Secrétaire,  
Timon Oesch

Le Président de la Commission de  
l'Economie, du Commerce extérieur et de  
l'Economie solidaire,  
Alex Bodry

Le Président de la Commission du  
Développement durable,  
Fernand Boden